



ACTIVITÉS VISÉES

Objectifs techniques et pédagogiques :

- Acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être : découverte des produits et techniques professionnelles, utilisation des matières premières et de nouveaux matériels, apprentissage de nouvelles méthodes et organisations de travail.

Objectifs culturels et transverses :

- S'intégrer dans une démarche de citoyenneté européenne en s'immergeant dans une autre culture
- Renforcer l'autonomie et l'adaptabilité des apprenants en vue d'améliorer leur insertion professionnelle et leur réussite personnelle
- Développer son ouverture d'esprit et sa relation à autrui

Objectif linguistique :

- Intégrer l'usage et la pratique d'une langue étrangère au sein de sa vie quotidienne et professionnelle

DURÉE DE LA PÉRIODE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Séjour de 14 jours répartis comme suit :

- 10 jours d'immersion professionnelle
- 2 jours de voyage
- 1 week-end de 2 jours de visites culturelles

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être inscrit au centre de formation le Fontanil en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.
- Constituer un dossier d'inscription complet et signé à retourner à la date d'échéance indiquée. Passé ce délai, aucun départ ne sera possible.
- S'engager dans le processus complet de mobilité : de la préparation au séjour jusqu'au retour de la mobilité lors de la restitution.
- Respect des règles fixées en termes de gestion de projet et de vie collective sur place.

L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap avec une possibilité d'aménagement du parcours de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Programme détaillé de la période de mobilité :

- Immersion en entreprise 5 jours par semaine
- 1ère journée : accueil dans la structure, visite des locaux, présentation des règles de vie, de sécurité et des collègues.
- Semaine 1 : installation, découverte d'un nouveau mode de vie et d'un environnement professionnel (organisation de la structure d'accueil, équipes de travail, tâches et missions)
- Semaine 2 : familiarisation avec l'environnement d'accueil, pratiques progressives des méthodes de travail appliquées dans la structure d'accueil, utilisation d'outils et de techniques professionnels adaptés

VALIDATION ET VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE

- Possibilité d'inscription à l'unité facultative de mobilité : validation de blocs de compétences professionnelles, linguistiques et culturelles. Seules les notes supérieures à 10/20 compteront en plus pour l'examen.
- Participation à des ateliers de restitution :
 - Soirée de remise des Europass
 - Ateliers photos et partage d'expérience
 - Intervention de la presse
 - Création de CV
 - Ateliers culinaires thématiques

FINANCEMENTS EUROPÉENS

- Bourse Erasmus + avec signature d'un contrat financier et pédagogique d'engagement.
- OPCO
- Participation financière de la part des apprentis

RÉMUNÉRATION ET STATUT

- L'apprenti étant reconnu comme salarié, la signature d'une convention de mise à disposition entre les différentes parties prenantes (employeur français, organisme d'accueil, centre de formation et apprenti) est obligatoire pour maintenir la continuité pédagogique et salariale.
- L'apprenti étant amené à effectuer cette période d'immersion professionnelle dans le cadre de son parcours d'apprentissage, le maintien de sa rémunération est prévu selon les termes prévus dans la convention de mise à disposition.
- La rémunération sur place par l'employeur n'est pas prévue dans le cadre du contrat du fait du détachement professionnel effectué par l'employeur français.

ACCÈS

Transport en commun de la gare de Chambéry
Prendre la ligne D direction «La Plaine des Sports»
Arrêt «Saint-Alban Centre»
Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite



Avec le soutien de :

